

**Bureau du 3 septembre 2001**

**Décision n° 2001-0130**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle située rue des Marronniers et appartenant aux époux Grison**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue des Marronniers à Saint Genis les Ollières, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 29 mètres carrés à détacher de la propriété des époux Grison située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les époux Grison traiteraient au prix de 5800 F (884,20 €) admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter à ses frais divers travaux de clôture rendus indispensables par le recouplement de ladite propriété, le tout estimé à 150 000 F (22 867,35 €) ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour la reconstruction de la clôture et du mur de soutènement.

**3° - La dépense** résultant de l'acquisition ainsi que des frais évalués à 3 000 F (457,35 €) sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

**4° - La dépense** résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2002 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 0497.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,